

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 2 Joumada I 1448
13 Octobre 2026

N° 126

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	3117
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	3117
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	3118
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	3123
Homologation de résolutions	3123
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	3124
Avis aux créanciers.....	3127
Convocations	
Sociétés anonymes	3129
Sociétés communautaires.....	3134
Autres sociétés	3134
Actes Administratifs	
Avis au public	3135
Divers	
Avis au public.....	3136

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au Public

Numéro : 628/2026

Date : 17/09/2026

Raison sociale : Société COMMUNAUTAIRE Locale la richesse de l'oasis

Type de société : Locale

Capital social souscriptible : 5 000,00 DT

Adresse du siège social : TAMAGZA TOZEUR

Objet social : PROJET AGRICOLE INTEGRE

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 20/09/2026

Nombre de parts nominatives : 10

Valeur nominale de la part : 500,00 DT

Institution bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Agence TOZEUR

Période de souscription : Du 29/09/2026 au 05/11/2026

Avantages prévus : Oui (selon les statuts types)

Conditions d'accès aux AG : Acceptées (droit de vote et présence)

Distribution des excédents : Acceptée (selon les conditions de réserves et surplus)

Convocation à l'AG constitutive : Via la plateforme numérique

Lieu de l'AG constitutive : (Non spécifié dans le document).

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

HADJI MOUHAMED : Délégation TAMAGZA, Gouvernorat TOZEUR, Adresse TAMAGZA.

BOUCHAGRA RABIIA : Délégation TAMAGZA, Gouvernorat TOZEUR, Adresse TOZEUR

ELHAJI HAYET : Délégation TAMAGZA, Gouvernorat TOZEUR, Adresse TOZEUR.
2026X01398SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE

Augmentation de Capital

ICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 65 800 000 Dinars

Siège social : Rue 8612, Impasse n°4 - ZI La Charguia - 2035 Tunis

RNE : 1092458 Y/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06/10/2026, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis, le 08/10/2026, sous le n°26503217, Quittance n°7836, dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises le 08/10/2026 sous le numéro 2026P30180263, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de Cinquante Millions de Dinars (50 000 000) en numéraire pour le porter de soixante-cinq Millions huit cent mille Dinars (65 800 000) à cent quinze Millions huit cent mille Dinars (115 800 000) par l'émission de cinq cent mille (500 000) actions nouvelles nominatives en numéraire.

Les actions nouvelles seront émises, chacune, au prix égal à la valeur nominale de Cent dinars (100 TND) à libérer intégralement lors de la souscription.

Conformément à l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire

sus-indiquée a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation de capital et de réserver celle-ci à BIAT CAPITAL RISQUE immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique numéro 0723613V.

Les souscriptions seront reçues au siège social de la société et ce, pendant un délai maximum de 15 jours, commençant le jour de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai sera toutefois clôturé de façon anticipée dès la souscription intégrale du montant représentant l'augmentation de capital.

Les fonds provenant des souscriptions seront versés au compte indisponible n°08003000513201270097, ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

L'article six (6) des statuts est modifié en conséquence comme suit :

Article 6 nouveau : «Le capital social est fixé à la somme de cent quinze Millions huit cent mille Dinars (115 800 000), divisé en un Million cent cinquante huit Mille (1 158 000) actions nominatives de cent Dinars chacune».

Il est en outre précisé concernant la société LES INDUSTRIES DE CARROSSAGE AUTOMOBILES «I CAR» :

- que son objet social principal est la fabrication de carrosserie et superstructures ainsi que l'assemblage de véhicules industriels
- que sa durée est de 99 ans à compter de sa constitution définitive;
- que tout actionnaire, quel que soit le nombre des actions qu'il détient, pourra être admis aux assemblées d'actionnaires et que chacun d'eux dispose, dans ces assemblées, d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il détient et
- que la répartition du résultat est décidée après approbation des comptes de l'exercice, compte tenu

de la constitution de la réserve légale, des affectations décidées par l'Assemblée Générale.
2026403480SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 31/3/2026 enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés sous le N°26506411, et qui a été déposé auprès du RNE le 6/10/2026 Quittance N°2026P15249447 Transaction n°01791276808723823076.

Les associés de la société FRIKHA-MED, SARL au capital de 10000 dinars immatriculée au RNE 1651673R, ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2026 et sa mise en liquidation amiable.

L'Assemblée Générale a nommé en qualité de liquidateur Mr. BOURAOUI FRIKHA, demeurant RUE RAHMA N°35 EL-AIN SFAX, avec les pouvoirs nécessaires pour accomplir les opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé RUE RAHMA N°35 EL-AIN SFAX.

Tous les créanciers de la société sont invités à déclarer leurs créances auprès du liquidateur.

2026X01393SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la Recette des finances d'Ali el Balhwen el Kef le 30/9/2026 (quittance n°MO64123 enregistrement n°08058206 Chedli Khaldi CIN

03786934 a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 56 rue Hedi Chaker el Kef à jawher manai CIN 08058206.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à nahj el kharouba wed ermal echamalia el Kef dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et le Quotidien du 6 octobre 2026.

2026R02942FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette, le 01/10/2026, N° de quittance M105782, N° d'enregistrement 26207933, Monsieur Anis MESKINI, CIN : 07659897 demeurant à Imm 20, App 40, 4 étage, Cité Romana 2, Tunis, a vendu à La Société EL Mazraa, Identification Unique N° 0035723T, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, KM 12, EZZAHRA, Ben Arous, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, destiné à la vente de toutes les activités commerciales, à l'exception de l'atelier de mécanique, de l'atelier de menuiserie et du centre de lavage automobile dans le local sis au 56 avenue de l'environnement, Jardin Aouina, Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Salah FAKHFEKH, sis au 29 Avenue de l'Indépendance, Résidence Mariem, 3ème Etage Ariana dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 08/10/2026.

2026R02945FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Hammamet le 7 octobre 2026 quittance N°M146534; enregistrement N°26206324.

Madame Kamilia Laben a vendu à Madame Neila Laamine le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour commerce du prêt à porter et de ses accessoires sis à Rue Mohamed Ali el Hami Hammamet.

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de la vendeuse sise à Rue Mohamed Ali el Hami Hammamet dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux le Quotidien et Chourouk du 10/10/2026.

2026R02949FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 16/09/2026 n° de quittance M132729, n° d'enregistrement 26205753, Mr Abdelkrim Bacha donne à titre de vente le fonds de commerce à Mr Sabeur Lahmar cin n°06284913 son Espace Fast-Food sis à l'Avenue Hedi Wali 8050 Hammamet avec ses éléments moraux et matériels, soient les oppositions concernant la dite vente seront adressées à la demeure de maître Wafa Gannouchi avenue Koweït 8050 Hammamet.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 03/10/2026.

2026R02951FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la Recette des Finances de Midoun Djerba le 21/08/2026 quittance n°M076279 n° d'enregistrement 26203964, Sonia Ben Omrane, titulaire de la C.I.N n°05796861 demeurant à Midoun Djerba a vendu à la "Société Tachriq Travel", SARL en cours de constitution, sise à l'avenue de la liberté Djerba Midoun, représentée par son gérant actuel Mr Imed Battikh titulaire de la C.I.N n°05172882, la totalité du fonds de commerce exploité dans tous types du commerce, avec la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Assabah et le Temps le 30/09/2026.

2026R02953FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente défini par la signature en date du 14/08/2026, enregistrée à la recette des finances Nabeul, le 18/08/2026, selon le numéro M059577. En conséquence, STE brix and frix a vendu à Ms Mohamed fawzi bdiri un fonds de commerce café situé au 05 avenue ali belhawene Nabeul.

Toutes les objections seront acceptées au bureau du vendeur, à la rue Ali Belhouane à Nabeul, dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal la Presse le 30/9/2026.

2026R02954FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

D'un A.S.S.P enregistré à Hammam-lif le 06/10/2026 Q N°M061266. Mohamed Ali Khelifi a vendu à Nebil Bou Hachem le Fonds de commerce du local situé à la rue Antony N°23 Hammam-lif (tout commerce).

La vente publiée au journal Echourouk du 10/10/2026.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse ci-dessus dans les 20 jours de la date du publication au JORT.

2026R02960FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré le 25/09/2026 à la recette des finances de l'enregistrement des contrats des sociétés akouda sous le numéro 26202044, Leila bourokba a vendu à

ranim ben kamla la totalité du fonds de commerce ayant matricule fiscal N° L/1702337 et qui est exploité pour la location des robes de mariage sis à l'avenue de la République akouda avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites chez l'acheteur au lieu du fonds de commerce dans les délais légaux. Cet avis a été publié au journal Echourouk le 10/10/2026.

2026S01354FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 03/10/2026 et enregistré à Monastir le 06/10/2026 sous quittance n°83419 enregistrement 26207411 rédigé par maître Nader Gharbi avocat matricule fiscal n°1069476/P, ATEF SALEH AROUD titulaire de la carte d'identité n°067890050 résident au premier cité n°278 Monastir a cédé à la société T&T TECHNOLOGY, société unipersonnelle à responsabilité limitée, son identifiant unique n°1440582 R, résidente à la «rue elwouroud» 4070 Msaken Sousse, représentée par son gérant BACHIR BEN ABDELHAMID ELANDOULSSI titulaire de la carte d'identité n°09258469 résident à la «rue elwouroud» 4070 Msaken Sousse la totalité d'un fonds de commerce vente des portables et accessoires portant le nom commercial la reine des cadeaux exploité au local situé immeuble mhallah cité 6 Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions des créanciers seront acceptées entre les mains de l'acheteuse au local du fonds de commerce situé à immeuble mhallah cité 6 Monastir et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de la cession au JORT.

La publicité de cette cession a été faite au journal Echourouk du 09/10/2026.

2026S01356FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à un acte de donation rédigé par le notaire Abdelhakim Ben Sik Ali le 29/09/2026 enregistré à Sousse le 02/10/2026 quittance n°M053118 Monsieur Mohamed ben mtar a donné à son fils Aymen ben mtar tout le Fonds de commerce exploité boulangerie située à sidi el heni Sousse 4025 identifiant unique 0369758J avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition sera acceptée dans une date de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse du fonds de commerce indiqué. Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 9 octobre 2026.

2026S01358FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé en date du 08 octobre 2026, et enregistré à la recette des finances de Monastir le 09/10/2026 sous le numéro 26207516, reçu n°M084313 :

Monsieur Abdallah Ben Ennaceur El Ketari, titulaire de la carte d'identité nationale n°04156059, demeurant Avenue Hédi Nouria Essouani Monastir, identifiant unique 1188773J, a vendu et cédé aux deux acquéreurs :

- Monsieur Mohamed Amine Abdeljelil, titulaire de la carte d'identité nationale n°06889978, demeurant Résidence Ennakhl, Escalier B, 2ème étage, Appartement n°4, Skanes Monastir;

- Et Monsieur Habib Tenboura, titulaire de la carte d'identité nationale n°06831465, demeurant cité Tebaka, Skanes Monastir;

Et ce, à parts égales entre eux, l'intégralité des éléments matériels et incorporels du fonds de commerce consistant en un café de première catégorie, sous l'enseigne Café Mistral, situé au quartier maritime Skanes présidence Monastir, pour un prix global de deux cent mille dinars (200.000 DT).

Les oppositions sont reçues au domicile élu, entre les mains du rédacteur de l'acte de vente, Maître Moez Ghedira, situé Immeuble Ghedira, Avenue combattant suprême, Monastir, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel (JORT).

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 13/10/2026.

2026S01365FCCC2

Don d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation d'un fonds de commerce dressé par les adouls de la circonscription du Tribunal de Première instance de Mahdia, Maître Mohamed Zaddam et Maître Taoufik Naji, en date du 30 décembre 2024, et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 09 janvier 2025 sous quittance n°M002781, Monsieur Ridha Ben Amer Ben Mohamed Ben Jemaa, pharmacien, né le 5/05/1952, titulaire de la carte d'identité nationale n° 01301344, a fait don au profit de son fils Monsieur Ahmed Rachad Ben Ridha Ben Amer Ben Mohamed Ben Jemaa, pharmacien, né le 22/12/1991, titulaire de la carte d'identité nationale n°09410254, de la totalité du fonds de commerce comportant tous ses éléments corporels et incorporels, consistant en une pharmacie sise au 91, Avenue Habib Bourguiba, Ksour Essef, gouvernorat de Mahdia, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0179905T (ancien registre de commerce n°A192261997), la valeur de ce fonds de commerce ayant été estimée à deux mille dinars (2 000 DT). Une copie de cet extrait a été publiée dans le journal le quotidien en date du 12/10/2026.

2026S01366FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Il appert suivant acte notarié en date du 28/09/2026 enregistré à la recette des Finances SIDI BOUALI / Sousse

par le journal du mois de septembre 2026, les frères GAZI, INES, MOHAMED, et MANSOUR / AJILI, fils de Mohamed ali ajili, Demeurant au 17, Rue hassen kneni oued ghnim/Sousse ont donné à leur mère Arbia bent Ali NEBLI, Demeurant au 197, oued karroub / Sousse, leurs droits / parts lui revenant au fonds de commerce sis à l'Avenue 20 mars cité jawhara / Sousse, Activité Principale de commerce et celui d'alimentation. Pour toute opposition dans le délai de 20 jours à partir de la parution du Présent Avis au journal Officiel s'adresser à leur témoin leur Notaire Demeurant au 01, avenue Ibn Khaldoun, Swisse /Sousse.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le mercredi 14/10/2026.

2026S01370FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes de l'acte SSP rédigé par Maître Mohamed Mkhinini en date du 18/12/2025, signé le 21/09/2026 et enregistré à la RF de Sousse, rue de l'Indépendance, le 07/10/2026 sous le n°26204027, quittance n°M053912, Kamel Ben Khelifa El Hadhili AKID, CIN n°02863278 et de l'IU n°0231939E, demeurant au n°6, rue 308, cité Bouabana, Bouhsina, Sousse, a vendu à Radhouane Ben Ahmed Souidan, CIN n°02052180, demeurant à El Hzamia, Sahloul, Kalaâ Seghira, Sousse, le fonds de commerce exploité dans le local sis au 31, avenue 20 Mars, Sousse, destiné à l'exploitation d'un commerce de vente de viandes, (boucherie).

Les oppositions sont reçues dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de la publication au JORT, entre les mains du rédacteur de l'acte, Maître Mohamed Mkhinini, Avocat à la Cour de cassation, dont le bureau est sis à l'avenue Mohamed Maarouf, Immeuble Elite, bureau 304, Sousse.

Cet avis a été publié aux quotidiens Echourouk et Le Quotidien du 10/10/2026.

2026S01371FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signatures légalisées le 30/9/2026 et enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 30/9/2026 sous le n°26204228 reçu n°M104936, RIDHA ENNOURI domiciliée à la route de HABBANA km07 Sfax a vendu à HASSEN ZOUARI domicilié au 49 rue sidi bouali sakit eddeyer Sfax, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux consistant en un salon de thé et café sis à la route HABBANA km6 Sfax.

Les oppositions doivent être présentées au local d'Aymen ENNOURI sidi mansour km11 (café ALBATROSS) Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée aux journaux "CHOUROUK" en date du 03/10/2026.

2026X01387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 02/09/2026, enregistré le 02/09/2026 à la recette des finances Gremda Sfax n° de quittance M057615, Abdelkhalek Ammar cin n°11099316 a vendu à Mohamed Amin Baba CIN n°11008234 un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour l'activité de préparation des repas rapides dans le local situé à la Route Lafrane klm 0.5 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains du rédacteur Maître Kamel Maazoun à l'adresse de son bureau à l'immeuble Intilaka bloc "A4" 2ème étage.

Cette annonce est publiée au journal «Echourouk» le 07/10/2026.

2026X01388FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 29/06/2026, enregistré le 30/06/2026 à la recette des finances Sbiba n° de quittance M021550, Jihen Debiaoui cin n°08226470 a vendu à Bilel Aydi CIN n°08778924 un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour l'activité de pharmacie dans le local situé à l'Avenue de l'environnement Jediane Kasserine.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du local sus indiqué.

Cette annonce est publiée au journal «Echourouk» le 07/10/2026.

2026X01389FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté du 29/9/2026 enregistré à la recette des finances abou el kacem chebbi quittance n°M0691950, n° d'enregistrement 26204289 société abdelkefi a vendu à Monsieur lasaad abdelkefi, demeurant à Sfax, la totalité du fonds de commerce agence immobilière.

Les oppositions peuvent être signifiées au local du fonds de commerce entre les mains du vendeur dans les 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Achourouk du 4/10/2026.

2026X01392FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte SSP daté du 01/10/2026, enregistré à la Recette des finances de la route de l'Aïn à Sfax le 01/10/2026 sous le numéro de reçu MO64535 et le numéro d'enregistrement 26203731, Mustapha Bouziane El Hammami, titulaire de la carte d'identité nationale n°08803044 et enregistré au registre national des

entreprises sous le numéro 1403120E, demeurant à la Route Al-Maharza km 3 Résidence Al-Rabi Sfax, a vendu à Yassine El Kachou, titulaire de la carte d'identité nationale n°11160081, demeurant à la Rue de Kairouan n°283 Gremda Sfax, l'intégralité du fonds de commerce; avec tous ses éléments matériels et immatériels, exploité en un café de première catégorie sous l'enseigne HEARTS WIT, situé sur la route des fours km 4,5, immeuble Loulou Sfax. Toutes les oppositions sont admises auprès de l'acheteur à son siège mentionné dans un délai de 20 jours à la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux ASSABAH et le TEMPS du 07/10/2026.

2026X01396FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Sellami Ridha, Avocat à la Cour de Cassation, en date du 17/09/2026 enregistré à la recette des finances Nouvelle Médina le 23/09/2026 Quittance N°M073451, Enregistrement N°26204614, Monsieur Ali Baraket, titulaire de la CIN N°00481179, immatriculé au Registre National Des Entreprises sous le N°0084460/Q demeurant à Immeuble «Snit 2» Bloc W appartement 3 Menzah 4 Tunis, a vendu à Madame Hela Majdoub Megdich titulaire de la CIN N°08727646 demeurant à la résidence «Olysse» Appartement C0-1 Chotrana 1 Soukra Ariana, la totalité du Fonds de Commerce de Pharmacie avec ses éléments corporels (sans le stock) et incorporels constitué par une Officine catégorie «A», exploitée dans le local sis à l'angle Avenue de la République et Rue Omar Ibn Khattab Ben Arous.

Les éventuelles oppositions seront effectuées auprès du Rédacteur de l'acte Maître Sellami Ridha, Avocat à la Cour de Cassation, dont l'étude est sise au 1 bis, Rue André Ampère,

Immeuble «Nour», 1er étage, bureau N°3 cité administrative Ariana, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 09/10/2026.

2026403474FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01/10/2026 enregistré à la recette des finances du kabareya 1 le 02/10/2026 sous le n°26203836 quittance n°M052565 Monsieur Moez Barka a vendu à Monsieur Lotfi Chaieb le Fonds de Commerce exploité en vente de fourrage et des animaux domestiques sis à rue d'el kahera résidence Sara cité jadida 3 Ben Arous, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions, s'il y a lieu devront être faites à peine de conclusion dans les vingt jours qui suivent la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne chez Maître Rahmani Abedlfatteh à son bureau au 09 rue de Belgique place Barcelone Tunis 1000.

Une publication précédente est parue au journal "SAHAFA" du 07/10/2026.

2026403479FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Bou Arada le 8-10-2026, quittance n°M020437, enregistrement n°26200919, Madame Tahani Bannouri a vendu à Monsieur Fouad Hajri le fonds de commerce exploité dans la fabrication et la vente de pâtisseries, de confiseries et de pain fin, sis à l'avenue de Palestine, à Bou Arada.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Adnane Zarzari, avocat, sis au n°2, rue Okba Ibn Nafaâ, Siliana, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal Assabah en date du 10/10/2026.

2026403481FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes de l'acte sous seing privé en date du 6 avril 2026 dont les signatures ont été égalisées le 30 avril 2026 et qui a été enregistré auprès de la recette des finances de Borj Louzir le 6 mai 2026 reçu n°M038450 sous le n°26201677, la société "WP WASH PRO" une société unipersonnelle à responsabilité limitée SUARL immatriculée sous l'identifiant unique 1930010K représentée par son gérant Mr Ayoub Aoun de nationalité tunisienne, titulaire de la carte d'identité nationale n°07459241 et domicilié au 13, rue du Kef, Ennkhillette, Ariana Nord a vendu à M. Ahmed Ben Mohamed Ben Ali Hmaidi de nationalité Tunisienne, Titulaire de la carte d'identité nationale n°07426914 domicilié à Kantrat Bizerte, Kalaat El Andalous, Ariana l'intégralité du fonds de commerce situé à la rue des îles Bahamas, route de Raoued, Ariana Nord Ariana. Cette vente porte sur tous les éléments corporels et incorporels du fonds, lequel est exploité pour l'activité de lavage et d'entretien de véhicules.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 13 octobre 2026.

2026403488FCCCC

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et légalisé le 15 mai 2026, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela, le 22 septembre 2026 (enregistrement numéro 26304471, quittance numéro M057340), la société INTERDECOR INDUSTRIELLE, société à responsabilité limitée de droit tunisien, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 0605224B et dont le siège social est sis à la rue de l'énergie

solaire impasse numéro 2, zone industrielle la Charguia 1, Tunis - Tunisie, a donné en location à la société FOODLAB BY SOEAT, société à responsabilité limitée de droit tunisien en cours de constitution, dont le matricule fiscal est le 1996032 A/M/000, une partie du fonds de commerce destinée à l'exercice de toute activité commerciale à la partie arrière du bâtiment du local commercial situé à la rue de l'énergie solaire, impasse numéro 2, Zone industrielle la Charguia 1, Tunis - Tunisie, d'une superficie totale de 1.200 mètres carrés, avec une entrée indépendante, et ce pour une durée de sept (7) ans commençant le 1er Juillet 2026 et finissant le 30 Juin 2033, renouvelable par tacite reconduction.

Etant précisé que ledit fonds de commerce donné en location comprend exclusivement la clientèle, l'achalandage et les installations et aménagements s'y trouvant.

Ce même avis a été inséré aux journaux Achourouk et Le Quotidien du 09 octobre 2026.

2026R02948FCCCC

Location d'un fonds de commerce

Suivant Acte SSP de location d'un fonds de commerce en date du 30/1/2026 enregistré à la recette des finances Recette de l'enregistrement des actes de Sociétés Sousse le 04/03/2026 sous n°26300714 Quittance N°M000823 la Société SEAGULL COFE société unipersonnelle à responsabilité limitée identifiée sous le numéro unique 1074366S ayant son siège social à la Rue amlikar 4000 Sousse représentée légalement par Monsieur kaled ben mouhamed Eelklifi titulaire de la CIN N°02981261 gérant a loué à la Société Seven Waves Société à responsabilité limitée en cours de constitution ayant son siège social rue mokhtar lattiri route de hammam Sousse représentée légalement par Monsieur Oussama ben ammar jabala titulaire de la CIN N°05576634 la totalité du Fonds de commerce du

local destiné pour ACTIVITES salon de thé restaurant et espace dédié aux jeux pour enfants sis à la rue amlikar 4000 Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'éditeur de contrat Maître Syrine Said avocat à la cour d'appel dans son bureau à l'immeuble municipal - route de Tunis Minchia Hammam Sousse concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2026S01357FCCCC

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé le 24/09/2026 enregistré à la recette des finances à Kalaa Sghira le 28/09/2026 sous le n°26301713, reçu n°M039087, Mr Mohamed Aziz Ben Hamda Boukâdida, de nationalité tunisienne, domicilié Rue El Marwa à Kalaa Sghira, titulaire de la CIN n°12895795, a loué à Mr Hamda Ben Mohamed Boukadida, de nationalité tunisienne, domicilié 9 Rue Bach Hanbaà Kalaa Sghira, titulaire de la CIN n°02987466, le fonds de commerce exploité aux locaux n°5 et 6 sis à l'Avenue Habib Bourguiba en face du Marché municipal à Kalaa Sghira dans le commerce des fruits et légumes en détail, avec ses éléments incorporels représentés notamment dans la clientèle l'achalandage, le droit au bail et le nom commercial.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» en langue Arabe n°12791 du 08/10/2026 et «Le Quotidien» en langue Française n°7835 du 08/10/2026.

2026S01368FCCCC

Location d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé du 29 et 30 septembre 2026, enregistré à la recette des finances El Manar le 01/10/2026, (N° de Quittance M072323) Mr Mohamed Elmkadem, CIN n° 04759509, a loué en gérance libre tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 42 rue 6670 El

Omran Elaala Tunis à usage de Restaurant et ce à Mr Ala Ghader agissant pour le compte d'une société en formation. Annonce parue au journal Le Quotidien le 08/10/2026.
2026403482FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 17/08/2026 et des statuts adoptés à la même date, il a été constitué le syndicat des copropriétaires de la résidence dénommée «Diyar El Ons 1», sise au 14 Janvier, Corniche Mahdia, érigée sur le titre foncier n°766 Mahdia, ayant pour objet l'entretien, la gestion et la conservation des parties communes de l'immeuble. Le siège social est situé à l'immeuble Diyar El Ons, lot n°9 du titre foncier, rue du 14 Janvier, Corniche Mahdia. Le syndicat est présidé par Monsieur Wael Ben Mohamed Khalfallah, titulaire de la carte d'identité nationale n°09380494, pour un mandat d'une durée de deux ans à compter de la date de l'assemblée générale, conformément au procès-verbal de la première assemblée générale tenue le 08 août 2026 et enregistré à la recette des finances de Mahdia sous le n°28805553 le 17/08/2026. Une copie de cet extrait a été publiée dans le journal quotidien Alchourouk en date du 12/10/2026.

2026S01367APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : l'avenir sportif de la municipalité de Kébili
ADRESSE : Avenue Habib Bourguiba
4200 Kébili

Siège social : BUREAU N°13 DU PALAIS DE LA MUNICIPALITE.

Objectif :

- Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques aux plus hauts niveaux et participer aux diverses compétitions placées sous l'égide de la fédération tunisienne de mini football.

Comité :

- Président : Jihad Zagdoud

- Trésorier : Mohamed Amine Ben Yahia

- Secrétaire générale : Ibrahim Mohamed Ali.

2026X01390APSF1

Constitution d'un Syndic des copropriétaires

**Syndic des Copropriétaires de l'Immeuble FLORIANE BELVEDERE
17 Avenue des Etats Unis
d'Amérique Tunis 1002**

En vertu d'un PV de l'assemblée du syndic des propriétaires de l'immeuble Floriane Belvédère en date du 20/08/2026, enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche Tunis le 06/10/2026, Q.79254 - E.26704104, il a été décidé la nomination de Messieurs : - Naoufel Ben Cheikh Larbi : Président ; - Karim Bouzaiane : Trésorier; - Hassen Chaabouni : Membre.

2026403493APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires de la Résidence Diar EL FEL2

Siège : Mrazka Hammamet Nord Nabeul

En vertu de l'assemblée générale tenue le 15/08/2026 du Syndicat des copropriétaires de la Résidence Diar EL FEL 2 enregistré à la recette des finances Avenue France Nabeul le 30/09/2026 sous n°26000521

quittance n°M070817, il a été décidé d'élire les nouveaux membres du bureau du syndicat comme suit :

Président : Lassaad Mhirs

Secrétaire général : Imed Mokhtar

Trésorier : Khaled Mabrouk.

Membres :

- Taoufik Gharbi

- Souad Bekri

- Bayrem Ghothben

- Sofiene Hssan.

2026R02963APSF2

Syndicat des copropriétaires de la résidence «Cherifa» - Jardins de Carthage

Suivant le procès-verbal du 26 juin 2026 de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires de la résidence Cherifa sise aux Jardins de Carthage, enregistré à la recette des finances La Goulette sous le numéro 26705381, quittance n°M072447 du 01/07/2026, et suivant décision de la municipalité du Kram n°23/2026 du 05/10/2026, a été élu le comité de gestion du syndic suivant :

Président du syndic : M. Issam Saada

Trésorier : M. Mohamed Ali Debbabi

Secrétaire générale : Mme Hayet Naouar.

2026403489APSF2

ELECTION DU BUREAU DU SYNDIC DES COPROPRIETAIRES

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale électorale, dressé par Maître Marwa Bouguerra, notaire, assistée de Maître Ilhem Karoui, le 10/05/2026, et enregistré sous la minute n°26, folio n°17, un nouveau bureau du Syndic des copropriétaires de la résidence Tej Errouki Ennasr 2, située à l'avenue du Docteur Slim Ammar et à la rue Abdallah Zouaghi, Ennasr 2, Ariana, a été élu pour un mandat d'un an renouvelable, composé comme suit :

- Mme Imen Abid Mtibaa : Présidente du syndic

- M. Makram Kallel : Trésorier

- Membres : Mr. Ridha Aouadi, Mr. Rafek Ammar, Mr. Maher Ben Arfa, Mr. Fakher Turki, et Mme Samia Benzarti El Mufti.

2026403498APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BH BANK, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : HEDI BEN FREDJ LAHOUAR, demeurant à la Rue Kuwait Route de La Plage Hammam Sousse, titulaire de la CIN N°02804100.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°157332 Sousse dénommé «Lahouar» et la totalité du titre foncier n°9646 Sousse dénommé «Khézama 33» d'une superficie de 497 m² sis à Hammam Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 1 381 200 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Lundi 09/11/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

- Conditions de visite de l'immeuble :
- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S01362VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la

personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue HEDI NOUIRA Tunis.

Partie saisie :

1) SOFIENE BEN SALEM BRIGUI, demeurant à City Olympique Bouhsina Sousse, CIN N°06787541.

2) INES BENT ISMAIL BOUGHATTAS, demeurante au 13 Rue Ghandi Sousse Jawhara SOUSSE, CIN N°05577683.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts du titre foncier n°42463 Sousse d'une superficie de 7585 m², sis à Kalaa Kobra.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 1 110 880 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Lundi 9/11/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

- Conditions de visite de l'immeuble :
- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S01363VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis 95 rue hedi karray Tunis.

Partie saisie : Les héritiers de MONCEF Ben AHMED LAATIRI :

1) ZAKIA BENT MOHAMED HASEN veuve LAATIRI, demeurante, 22 rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

2) SKENDER BEN MONCEF LAATIRI, demeurant, 22 rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

3) HANNINAL BEN MONCEF LAATIRI, demeurant, 22 rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

4) MARWA BENT MONCEF LAATIRI, demeurante, 22 rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

5) SAFA BENT MONCEF LAATIRI, demeurante, 22 rue Bechir Sfar Hammam Sousse.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°75778 Sousse d'une superficie de 175 m² dénommé «EZZOUHOUR» sis au 22 rue Bechir Sfar Hammam Sousse et composé d'un rez-de-chaussée (3 chambres à coucher, salon, cuisine, salle de bain) et le 1er étage et le 2ème étage chacun composé (2 chambres à coucher, salon, cuisine, salle de bain).

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 373 235 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 09/11/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de SOUSSE 2.

Conditions de visite de l'immeuble : sans conditions.

2026S01364VEPA1

VENTE EN VERTU D'UNE SAISIE- EXECUTION IMMOBILIERE

Cabinet de Maître Aïcha Ben Khalifa

Avocate

Rue Habib Maâzoun, Immeuble El Bourgi 4, 1er étage, Sfax

Tél. : 54 597 116

Matricule fiscal : 1195111/R/P/000

Créancier saisissant : Société Khmila pour l'Electricité, représentée par son représentant légal, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro B25152012011, ayant son siège sis à la Route de Gabès, Km 9 Cité Tyna, 3012 Sfax, représentée par Maître Aïcha Ben Khalifa, dont le cabinet est sis à la Rue Habib Maâzoun, Immeuble El Bourgi 4, 1er étage, Sfax (poursuivante).

Avocate poursuivante : Maître Aïcha Ben Khalifa, dont le cabinet est sis à la Rue Habib Maâzoun, Immeuble El Bourgi 4, 1er étage, Sfax, poursuivante.

Débiteur saisi : Hamed Khaladi, demeurant à la ruelle Bilal Ibn Rabah, Mahares, exerçant la profession d'entrepreneur.

Immeuble saisi : Vente d'une partie individualisée de l'immeuble consistant en un terrain sur lequel est édifiée une villa composée de deux étages, avec un dépôt du côté nord et une citerne dans son angle nord-ouest, d'une superficie totale de 684 mètres carrés, dont l'entrée est située à l'est sur la rue, clôturé de tous ses côtés par des murs, avec une façade orientale où se trouve son entrée ses dimensions, en partant de l'angle sud-ouest en direction de l'est, sont de 28,45 mètres, puis la mesure se dirige vers le nord sur 22,50 mètres, puis vers l'ouest sur 37,40 mètres, puis vers le sud jusqu'à rejoindre l'angle à partir duquel la mesure a commencé, sur 20 mètres. Il est limité au sud par Hamadi Ben Ali Bakkar, à l'est par une rue d'une largeur de 12 mètres, à l'ouest par Hamid Zarrouk et au nord par Hamid Zarrouk. Le rez-de-chaussée, d'une superficie couverte de 247 mètres carrés, dispose d'une entrée orientale son sol est revêtu de carrelage, décoré de pièces de marbre, ses murs sont enduits et peints, et son plafond est en béton armé, à une hauteur de 3,20 mètres. Il est décoré de plâtre et comporte des lanternes d'éclairage. Il comprend une salle de réception avec une porte ouvrant à l'est, une salle de séjour avec une porte ouvrant à l'est, ainsi qu'un couloir comportant une armoire murale et une cage d'escalier inachevée, dont le sol est en ciment, menant à l'étage supérieur, et comportant une porte ouvrant au nord sur le reste du terrain. Il comprend également une suite des parents comprenant une chambre avec une armoire murale et une salle d'eau dont le sol est en marbre et les murs sont revêtus de faïence, un cabinet de

toilette «WC» dont le sol est en marbre et les murs sont revêtus de faïence, ainsi qu'une cuisine dont les murs sont revêtus de faïence, équipée de placards bas, de placards suspendus et d'une armoire murale, comportant une fenêtre occidentale et une porte ouvrant au nord sur le dépôt. Il comprend également une chambre avec une armoire murale et une fenêtre méridionale, une chambre avec une armoire murale et une fenêtre occidentale, ainsi qu'une salle de bains dont le sol est en marbre et les murs sont revêtus de faïence, entièrement équipée «BD+LM+B». Attendu que la partie de l'immeuble faisant l'objet de la saisie-exécution immobilière consiste : Premièrement, en l'étage supérieur, d'une superficie couverte de 247 mètres carrés, auquel on accède par la cage d'escalier susmentionnée, consistant en une construction en hauteur en cours de réalisation, dont le sol est en ciment, entourée de murs construits en briques et non enduits, avec un plafond en béton armé à une hauteur de 3,20 mètres. Deuxièmement, en un dépôt d'une superficie couverte de 50 mètres carrés, édifié du côté nord de l'immeuble, dont le sol est revêtu de carrelage, les murs sont enduits et peints, et le plafond est en béton armé à une hauteur de 2,60 mètres, comportant une porte coulissante ouvrant à l'est et une porte ouvrant au sud.

Ainsi, la totalité de la superficie saisie est de 297 mètres carrés, à laquelle s'ajoutent tous les droits attachés à la partie saisie, notamment le droit d'accès par le passage situé au nord jusqu'à la rue orientale, où se trouve l'entrée des deux étages et du dépôt, lequel aboutit à une grande porte métallique, sis à la ruelle Bilal Ibn Rabah, Mahares, Gouvernorat de Sfax.

L'immeuble susmentionné est échu au débiteur saisi par achat auprès de M. Bachir Ben Sadok Ben Youssef Zitouni, suivant acte authentique reçu par-devant les deux notaires Ezzeddine Ben Amira et Riadh Ghribi, en date du 15/08/2011, enregistré auprès de la Recette des Finances de Mahares, quittance n°M015789.

Prix de départ : fixé par l'expert désigné, M. Mohamed Welha, en vertu de l'ordonnance sur requête n°22813, rendue par le Tribunal de première instance de Sfax 2 en date du 27/04/2026, à la somme de cent onze mille quatre cent cinquante dinars (111 450,000 D).

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication a été fixée devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sfax 2, à l'audience du mercredi dix huit novembre deux mille vingt six (18/11/2026), à neuf heures du matin et heures suivantes.

Conditions de visite de l'immeuble : l'immeuble peut être visité tous les jours de la semaine, de huit heures du matin à dix sept heures de l'après-midi. Pour de plus amples renseignements, le cahier des charges peut être consulté au cabinet de Maître Aïcha Ben Khalifa, sis à la Rue Habib Maâzoun, Immeuble Bourgi 4, 1er étage, Sfax, ainsi qu'au greffe du Tribunal de première instance de Sfax 2.

2026X01376VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Le poursuivant :

Abdelaziz Bouglia, retraité, titulaire de la carte d'identité n°01274503, sis ElItaifa Bir Ali Amina Kouiaa fonctionnaire dans une société ayant élu son siège au cabinet de leur avocat Maître Hédi IBEN KHDHIR, avocat à la cour de cassation 61 Avenue Habib Bourguiba 1er étage 3000 Sfax.

Débiteur poursuivi :

Société Mutuelle Centrale de services Agricoles et Oléicoles, ayant identifiant unique 0000361Z, sise à la rue Med Jammoussi - Colisée II - Sfax.

Avocat du poursuivant :

Maître Hédi IBEN KHDHIR avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise au 61 Avenue Habib Bourguiba 1er étage 3000 Sfax.

L'immeuble objet de la vente aux enchères :

L'immeuble n°1 dénommé «Elwisara22» objet de titre foncier n°8905 Sfax constitué d'un appartement à Mezzanine à l'immeuble Colisée II sise deux angles Avenue Antol France et rue Med Jammoussi contient quatre bureaux, couloir, et une toilette, d'une superficie de 79m².

L'immeuble n°2 dénommé «Elwisara3» objet de titre foncier n°8886 Sfax constitué d'un magasin ayant une entrée du côté nord au niveau de rez-de-chaussée à l'immeuble Colisée II sise deux angles Avenue Antol France et rue Med Jammoussi, d'une superficie de 21m².

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre pour l'appartement objet de titre foncier n°8905 Sfax est de quatre vingt mille dinars (83.000.000 D) et pour le magasin objet de titre foncier n°8886 Sfax est de soixante mille dinars (60.000.000 D) et ce sur la base de l'expertise dressée par l'expert judiciaire Monsieur Moncef Dammak en date du 02 Mai 2026 désigné en vertu de l'ordonnance sur requête par le président de première instance de Sfax le 23 Mars 2026 n°26/2202.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce, par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le Lundi (16/11/2026) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax situé à l'avenue Victor Hugo n°30 Sfax.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux.

Pour de plus amples renseignements, il est possible de contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de l'avocat poursuivant sis au 61 Avenue Habib Bourguiba 1er étage 3000 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2026X01391VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

La vente aux enchères aura lieu le lundi 16 novembre 2026, à partir de neuf heures du matin, dans la salle des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Demandeur de la vente : Maître Mokhtar Hajlaoui, avocat près la Cour de cassation à Sidi Bouzid, titulaire de la carte d'identité nationale n°04344423, agissant au nom et pour le compte du créancier Sadok Harrabi, titulaire de la carte d'identité nationale n°05972832, agriculteur et domicilié à Douibat Nord, Ouled Hafouz, Sidi Bouzid.

Contre : Abdelbaki Ben Brahim Khelifi, agriculteur, titulaire de la carte d'identité Nationale n°09201632, et domicilié à Ouled Sidi Khelifa Regueb, Sidi Bouzid.

L'immeuble mis en vente :

L'ensemble des parts, représentant le quart, soit 39 850 m², indivisément dans l'immeuble dénommé «Chiraz», objet du titre foncier n° 1999 Sidi Bouzid, d'une superficie totale de 159 400 m², divisé en 159 400 parts, et constitué de la parcelle n°10, située à Saida Est, Délégation de Saida, Gouvernorat de Sidi Bouzid.

Les parts susmentionnées représentent en réalité une parcelle de terrain située dans la région de Ouled El Hani, Délégation de Saida, Gouvernorat de Sidi Bouzid, limitée au sud par la propriété de Hassine Ben Sassi Khelifi, au nord par la

propriété d'Ahmed Ben Jomaa Khelifi, à l'est par une route goudronnée reliant El Akarma à Ouled Hani, et au sud par la propriété des héritiers de Amara Ben Sassi Khelifi.

Cette parcelle est plantée d'oliviers de la variété Arbosana, âgés d'environ quatre ans, avec une densité de 2 m x 5 m. Elle comprend également 63 oliviers de variété Nord, âgés de plus de cinquante ans et en pleine production.

La parcelle est clôturée par des oliviers de la variété Arbosana, âgés d'environ quatre ans, plantés tout au long du périmètre de l'immeuble, au nombre de 500 arbres. Tous sont au début de leur phase de production, équipés d'un système d'irrigation goutte à goutte et portent une récolte sur leurs arbres pour la saison 2026-2027.

Le prix d'ouverture est fixé à Trois cent cinquante mille neuf cent cinquante dinars (350.950.000), auquel s'ajoutent les frais légaux.

Remarque : L'immeuble mis en vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter le cabinet de Maître Mokhtar Hajlaoui, avocat près la Cour de cassation, sis à la Rue Habib Bourguiba, Immeuble Debbèche, Sidi Bouzid.

2026X01397VEPA1

Vente aux enchères publiques

**ETUDE MAITRE TAREK LAHMAIER
AVOCAT PRES LA COUR DE
CASSATION**

**106 BIS RUE DE PALESTINE 1002
TUNIS**

TEL : 71.801.300

FAX : 71. 783. 701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

POURSUIVANT : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank Société Anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

PARTIE SAISIE : La société Star des Travaux Publics S.S.T.P, société à responsabilité limitée, immatriculé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 1226877G, ayant son siège social 241 rue Youssef Temimi Cité El Bochra, Mourouj 5 Ben Arous.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek LAHMAIER avocat près la cour de Cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE : 9675 parts indivises (9675m²) du bien objet du T.F 84836 Ben Arous dénommé d'une superficie totale de 18175 m² sis à Mhamdia Ben Arous, consistant en un terrain agricole partiellement clôturé par brique le reste par du bois et du fer barbelé.

MISE A PRIX : (192.339,000 DT) outre les frais de poursuite.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Jeudi (12 Novembre 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Ben Arous à partir de 09H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026403476VEPA1

Avis aux créanciers

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de première instance de Mahdia

Affaire de distribution de deniers n°110

AVIS AUX CREANCIERS

(Ouverture de la procédure de distribution de deniers conformément aux articles 261 du Code de commerce et 466 du Code de procédure civile et commerciale)

En vertu de la décision rendue par Monsieur le juge chargé de la distribution des deniers et du classement des créanciers près le Tribunal de première instance de Mahdia en date du 06/10/2026 dans l'affaire n°110, sur la requête en distribution présentée par Maître Ines Fellah, et au vu des pièces qui y sont jointes, notamment l'attestation de dépôt de fonds délivrée par l'Amanat El Mal de Mahdia en date du 02/10/2026 sous le n°2601072K, et le récépissé de consignation n°M044868 en date du 22/06/2026, relatifs au prix de cession du fonds de commerce consistant en une pharmacie exploitée sous la dénomination commerciale «Pharmacie Ammar Belkacem», dont le siège est situé à l'avenue Hédi Chaker, El Jem, Mahdia.

Il a été autorisé l'ouverture de la procédure de distribution des deniers susvisés.

En conséquence, tout créancier désireux de participer à la distribution des deniers doit produire au greffe du tribunal les justificatifs de sa créance dans les trente jours suivant la publication au Journal officiel de la République Tunisienne, ou les lui adresser par lettre recommandée avec accusé de réception, faute de quoi il sera déchu de son droit de participer à ladite distribution.

Il doit également, lors de cette production, présenter une demande de collocation par le ministère d'un avocat dont le cabinet vaut de plein droit domicile élu du créancier, la demande devant indiquer, le cas échéant, les causes de préférence de sa créance sur les autres.

2026R02959VEPA2

Vente d'un lot de terrain Titré

Le liquidateur de la société "Takapes" société en liquidation, il a été décidé

la vente de l'Hôtel Takapes sur le titre foncier N°29397 GABES sis à l'avenue Habib Bourguiba Gabès. Tout intéressé peut s'adresser au liquidateur Tél : 52789153 sis immeuble radio Elyssa El manara Gabès pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 200 DT et visiter le terrain.

Le dernier délai est fixé le samedi 31 octobre 2026.

2026R02961VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite

Société SHOTOPEK

Identifiant Unique : 0028508W

Ancien numéro RC : B169719997

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Sousse 2 sous le n°33052 en date du 15/07/2026, il a été prononcé la mise en faillite de la société SHOTOPEK sise au port El Kantaoui, Hammam Sousse 4089, Gouvernorat de Sousse, et il a décidé de fixer la date de cessation de paiement le 12/7/2023 et nommer Monsieur Mejed KHADHRAOUI en tant que syndic de faillite sous contrôle de Madame la juge commissaire.

Les créanciers doivent présenter leurs créances au syndic de faillite dont le cabinet est sis à l'Avenue commandant Béjaoui Immeuble El Médina 1er étage Bureau n°13 - 4000 Sousse, Tél : 73.202.767 et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de la publication du présent avis.

2026S01355VEPA2

Avis d'Appel d'Offres

Société LMT Mécanique de précision en liquidation

Siège social : Route de Tunis, 4022 Akouda - Sousse

Identifiant Unique : 1627047E

Conformément à la décision de son Excellence Madame La Juge de séquestration et de liquidation au tribunal de première instance de Sousse2 rendue le 07/10/2026, le liquidateur judiciaire Ridha BELAID

lance un appel d'offres pour la vente de l'Unité de production de la société L.M.T. Mécanique de Précision sise à la Route de Tunis 4022 Akouda, Sousse.

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du Liquidateur sis à l'Avenue 1er Juin, kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de 300 DT.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du Liquidateur Judiciaire Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 09 Novembre 2026 (09/11/2026), Tél : 98409208/53772087.

2026S01369VEPA2

Cession de la Société de Pêche Hatem et Cie

Route de Manzel Chaker - km 5,5 - Impasse Ben H'mida - Sfax

IU : 45098X

La Chambre du règlement amiable et judiciaire du Tribunal de Première Instance de Sfax2 a rendu, en date du 07 octobre 2026, concernant l'affaire de règlement judiciaire n°66 se rapportant à la société de pêche Hatem et Cie, la décision suivante :

Le Tribunal a décidé d'ajourner l'affaire à l'audience du 11 Novembre 2026 et la prorogation du délai de réception des offres d'acquisition de la société au 10 Novembre 2026, en vue de la cession de la société de Pêche Hatem et Cie en totalité aux tiers et de charger le commissaire à l'exécution Mr Nizar BARKIA de mettre le cahier des charges de la cession à la disposition de tout intéressé par l'achat, au greffe du Tribunal, à son cabinet et au siège social de la société et de faire parvenir au Tribunal les offres reçues au plus tard le 10/11/2026 pour expertise par la chambre en conseil le 11/11/2026 et de le charger de publier le contenu de cette décision au J.O.R.T et dans deux quotidiens de la place dont l'une en langue arabe à la charge de la société.

2026X01394VEPA2

Nomination de liquidateur

En vertu d'une décision du tribunal de première instance de Nabeul du 15/07/2026 dans L'affaire n°13 le liquidateur ETTAIEB ANIS adresse : 100 rue du bacha RDC bureau 8 TEL : 26735461 annonce qu'il a été nommé en tant que liquidateur judiciaire de La succession de feu Ahmed Boufaied. Les créanciers Sont tenus de déclarer leurs créances dans un délai d'un mois de la date de cette publication.

2026403477VEPA2

Vente d'un bien immobilier

Le liquidateur Gana Meriam met en vente, sous forme d'appel d'offre, un bien immobilier sis à Ras Jebel Bizerte. Pour les intéressées, Veuillez contacter Le liquidateur sur le n° téléphone : 21122171 pour octroyer le cahier des charges au prix de 120dt et pour pouvoir visiter les lieux. Les offres sont envoyées avec plis fermés à l'adresse suivante : BP450 LE BARDO 2000 TUNIS, au plus tard le 09 février 2027.

2026403478VEPA2

Décision de clôture des opérations de liquidation

Par décision rendue par le tribunal de première instance de Grombalia en date du 03 août 2026, il a été procédé à la clôture du dossier de liquidation n°125 Bis relatif à la Mutuelle de Production Agricole AL NAZAH, confié à Madame Nour El Houda Abbassi.

2026403484VEPA2

Décision de clôture des opérations de liquidation d'une succession

Par décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 9/06/2026, il a été procédé à la clôture du dossier de liquidation n°558 relatif à la succession des défunts Mohamed Saleh Cherif, khira Nafti, Mahmoud Cherif et Abdelmajid Cherif

et à la constatation de l'achèvement des opérations de liquidation confiées à Madame Nour El Houda Abbassi.

2026403485VEPA2

Décision de clôture des opérations de liquidation d'une succession

Par décision rendue par le tribunal de première instance de Tunis en date du 25/09/2026, il a été procédé à la clôture du dossier de liquidation n°143 relatif à la succession du défunt Mohamed Taher Babay, et à la constatation de l'achèvement des opérations de liquidation confiées à Madame Nour El Houda Abbassi.

2026403486VEPA2

Vente d'un fonds de commerce appartenant à la

Sté SENWAN TRADING

IU : 1442990N

Maître el HENI Chokri, son bureau sis au 34 rue Ali Dargouth 3ème Etage bureau A 1001 Tunis Tél 71331411 en tant que syndic de faillite de la société SENWAN TRADING, dans le cadre de l'affaire n°973 au tribunal de 1ère instance de Tunis, annonce qu'il a été statué sur le cahier des charges pour la cession du fonds de commerce situé au centre commercial Tunis City du côté droit en face du parking du centre commercial sus indiqué.

Les personnes intéressées pour l'achat du fonds de commerce sus indiqué, sont priées de retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite en contrepartie de payer une somme de 100 dt non remboursable et que le dernier délai d'acceptation des offres a été fixé le 02/11/2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux "La Presse" en date du 08/10/2026 et "Assabeh" en date du 09/10/2026.

2026403496VEPA2

Entreprise Rachida Ayadi

Siège social : 28 Cité Jamil Galerie lamia, el Menzeh 6 Ariana

Identifiant unique : 0161314k

En vertu de la décision du tribunal de première instance d'Ariana en date du

10/07/2026, il a été décidé la nomination de Mr Mokded Zoghliami en tant que syndic de faillite sur l'Etablissement Rachida Ayadi au lieu de Mr Fathi Said.

Toute personne intéressée doit contacter le syndic de faillite susmentionné au centre Dorra bloc A 1er étage Manar 3 Tunis Tél : 71889549.

2026403497VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Jeudi 05 Novembre 2026

Sté carrelages de l'oasis El Hamma «CAROGA»

SA au capital de 1 985 000.000

Identifiant unique : 1187429Q

Adresse : Route el Hamma Km 24 Gabès

Messieurs les Actionnaires de Sté carrelages de l'oasis El Hamma «CAROGA» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 05 Novembre 2026 à 10h00 au siège de la Société CAROGA Route de Gabès km 24 El Hamma, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire et de ses modalités de convocation;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2023; 2024 et 2025.
3. Lecture des rapports général et des rapports spécial du commissaire aux comptes portant sur les exercices 2023; 2024 et 2025 et approbation des états financiers au titre des exercices 2023 ; 2024 et 2025,
4. Affectation des résultats des exercices 2023, 2024 et 2025;
5. Quitus aux administrateurs,
6. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

8. Pouvoirs en vue des formalités.

2026R02941SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DE LA SOCIETE DE NUTRITION ANIMALE S.A

GP 1 KM 12 EZZAHRA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0002992K

Les actionnaires de la Société DE NUTRITION ANIMALE S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 06/11/2026 à 10H au siège social de la Société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM 12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraire et à la suppression du droit préférentiel de souscription.
- 2) Augmentation du capital social en numéraire.
- 3) Suppression de droit préférentiel de souscription.
- 4) Modification corrélative des statuts.
- 5) Approbation et ratification de la liste actualisée des actionnaires.
- 6) Pouvoirs.

2026R02944SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société mutuelle de base des services agricoles

"COOPERATIVE EZZOUHOUR"

Société anonyme

Capital social : 35000 dinars

Siège social : Rue Othmene Bel Aid - 8060 Beni Khiair

Matricule fiscal : N°1879552/R/N/M/000

Le conseil d'administration de la Société mutuelle "Coopérative

Ezzouhour "Beni khiair convoque tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire le Mercredi 11 Novembre 2026 à 10H 30 à l'Espace cité à l'Av. de l'Environnement à Beni khiair en réponse au premier appel à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'admission des nouveaux adhérents.

2026R02946SANB3

SOCIETE PALM BEACH HAMMAMET

SA AU CAPITAL DE : 33.060.016 D

SIEGE SOCIAL : 2 RUE ALI BACH HAMBIA 1001 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 1574595/M

Les actionnaires de la société Palm Beach Hammamet sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, le lundi 9 novembre 2026 à 10 heures, à l'hôtel Palm Beach Hammamet, zone touristique, Hammamet Nord - 8050 Hammamet, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Rectification de l'erreur matérielle affectant la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 août 2024, relative à la valeur nominale des actions;
- 2- Rectification corrélative de l'article 6 des statuts «Capital social» ;
- 3- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale extraordinaire susmentionnée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société dans les délais prévus par la loi.

2026R02947SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Transport du Nord Tunisien, «T.N.T»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 775 000 TND

ZONE INDUSTRIELLE ROUTE D'AMDOUN BEJA

Identifiant Unique : 0462917G

Les actionnaires de la société Transport du Nord Tunisien, «T.N.T»

sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 12/11/2026 à 15 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation;
- 2- Lecture du rapport du conseil sur les perspectives de la société.
- 3- Examen des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.
- 4- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi que les projets de résolutions sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société sus-indiqué.

2026R02955SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Transport du Nord Tunisien, «T.N.T»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 775 000 TND

ZONE INDUSTRIELLE ROUTE D'AMDOUN BEJA

Identifiant Unique : 0462917G

Les actionnaires de la société Transport du Nord Tunisien, «T.N.T» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12/11/2026 à 14 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification du mode et des délais de convocation;
- 2- Lecture et approbation des rapports de gestion de la Société au titre de l'exercice 2025 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 ;
- 4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
- 6- Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2025 ;

7- Quitus aux membres du conseil d'administration;

8- Allocation des jetons de présence;

9- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que les projets de résolutions sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société sus-indiqué.

2026R02956SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

LES GRANDS SILOS DE BEJA - «G.S.B»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 5 534 800 TND

SIEGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE ROUTE D'AMDOUN BEJA

Identifiant Unique : 0462927J

Les actionnaires de la société LES GRANDS SILOS DE BEJA «G.S.B», sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12/11/2026 à 09 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification du mode et des délais de convocation;
- 2- Lecture et approbation des rapports de gestion de la Société au titre de l'exercice 2025 ;
- 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 ;
- 4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;
- 5- Affectation des résultats du l'exercice 2025 ;
- 6- Approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice 2025 ;
- 7- Quitus aux membres du conseil d'administration;
- 8- Allocation des jetons de présence;
- 9- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que les projets de résolutions sont

mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société sus-indiqué.

2026R02957SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

LES GRANDS SILOS DE BEJA - «G.S.B »

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 5 534 800 TND

SIEGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE ROUTE D'AMDOUN BEJA

Identifiant Unique : 0462927J

Les actionnaires de la société LES GRANDS SILOS DE BEJA «G.S.B» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 12/11/2026 à 10 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation;
- 2- Lecture du rapport du conseil sur les perspectives de la société.
- 3- Examen des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.
- 4- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi que les projets de résolutions sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société sus-indiqué.

2026R02958SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE "SOMOCER"

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 40 656 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Menzel El Hayet - Zaremdine - Monastir - Tunisie

I.U : 039247 D

AFFILIATION CNSS : 106178-60

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en

Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Jeudi 12 Novembre 2026 à 08:30 H, à l'Hôtel Concorde Green Park Palace sis à 4089 Port El Kantaoui Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire
2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.
4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.
5. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.
6. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
7. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
8. Information sur les fonctions de direction exercées par les membres du Conseil d'administration au sein d'autres sociétés.
9. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
10. Nomination des commissaires aux comptes.
11. Lecture du rapport de gestion et du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2025.
12. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2025.
13. Octroi de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R02964SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MODERNE DE CONDITIONNEMENT

"S.M.C"

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 760.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Menzel El Hayet - Zaremdine - Monastir - Tunisie

I.U : 1517290C

AFFILIATION CNSS : 590305-60

Les actionnaires de la société moderne de conditionnement sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Jeudi 12 Novembre 2026 à 10:30 H, à l'Hôtel Concorde Green Park Palace sis à 4089 Port El Kantaoui Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2025
2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.
4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.
5. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.
6. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
7. Information sur les fonctions de direction exercées par les membres du Conseil d'administration au sein d'autres sociétés.
8. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.
9. Désignation des commissaires aux comptes.
10. Octroi de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R02965SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL «SOTEMAIL»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 34 513 514 D

SIEGE SOCIAL : Menzel El Hayet - Zaremdine - Monastir - Tunisie

I.U : 0742284 E

AFFILIATION CNSS : 58-00151281

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Jeudi 12 Novembre 2026 à 09 :30 H, à l'Hôtel Concorde Green Park Palace sis à 4089 Port El Kantaoui Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2025 après les délais légaux
2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration relative à l'exercice 2025.
3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.
4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.
5. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.
6. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
7. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
8. Information sur les fonctions de direction exercées par les membres du Conseil d'administration au sein d'autres sociétés.
9. Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration.
10. Nomination des commissaires aux comptes.
11. Octroi de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R02966SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 07 NOVEMBRE 2026

Société de congélation de tous produits de pêche et agricole "SOCEPA"

S.A au capital de 1.335.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Madagascar - 3000 Sfax

MF : 017416HAM000

Messieurs les actionnaires de la société de congélation de tous

produits de pêche et agricole "SOCEPA" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le SAMEDI 07 NOVEMBRE 2026 à 09 h au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement du retard de la tenue de l'assemblée générale.
 - 2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
 - 3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
 - 4- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
 - 5- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2025 et leur approbation.
 - 6- Affectation des résultats.
 - 7- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe relatif à l'exercice 2025.
 - 8- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025.
 - 9- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025.
 - 10- Quitus aux administrateurs.
 - 11- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.
 - 12- Nomination des administrateurs pour les années 2026-2027-2028.
 - 13- Examen de la situation financière de la société et les perspectives d'avenir.
 - 14- Questions diverses.
- 2026X01395SANB3

Convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société «Agriterra de mise en valeur et de développement agricole Domaine El Wehda 2 Bouargoub»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 5 690 000 TND

8603 N°25 zone industrielle Chargaia 1 - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 1746608E

Les actionnaires de la société «AGRITERRA» SA, au capital de

5 690 000 Dinars, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 09 Novembre 2026 à 10 heures dans les locaux du Groupe Kilani sis au 25 Rue 8603 - Zone Industrielle La Chargaia 1 - 2035 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification du mode et des délais de convocation;
 - 2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
 - 3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
 - 4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
 - 5- Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
 - 6- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées dans les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
 - 7- Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
 - 8- Pouvoirs pour formalités.
- 2026403475SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

YADIS HOTELS

S.A au capital de 1 500 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs

ZI Chargaia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0882850R

N° Affiliation CNSS : 154622 - 04

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Yadis Hotels sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Novembre 2026 à 9 heures au siège de la société sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des

entrepreneurs - ZI Chargaia II - 2035 Tunis Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du mode et des délais de convocation à l'Assemblée Générale
- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2023
- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2023
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2023
- Approbation du rapport annuel de gestion et des états financiers de l'exercice 2023
- Approbation des conventions réglementées
- Affectation des résultats
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration
- Nomination des administrateurs
- Délégation de pouvoirs.

2026403483SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

TUNISAIR

Société Tunisienne de l'Air

Société anonyme

Capital : 106199280

Boulevard Mohamed Bouazizi Tunis - Carthage

Mle fiscal : 002672 W/A/M/0000

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie se tiendra le mardi 10 novembre 2026 à 10h du matin au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi Tunis - Carthage pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du lundi 19 octobre 2026 au

siège social de la compagnie (Direction Centrale Financière au 2ème étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14H à 17H).

2026403490SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 03/11/2026

LA GENERALE OBLIG-SICAV

Société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire

Identifiant Unique : 0514183E

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis

En vertu de la décision du Conseil d'administration réuni le 9 octobre 2026, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le Mardi le 03/11/2026 à 10 heures, au siège de la société 16, Av Jean Jaurès Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification des statuts;
2. Pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités de publicité et d'enregistrement.

L'ensemble des documents légaux requis est tenu à la disposition de Mesdames et Messieurs les actionnaires au siège social de la société.

Tout actionnaire détenant une ou plusieurs actions peut assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire, en vertu d'un pouvoir dûment établi.

2026403492SANB3

Millesima Experience S.A

Capital social : 200.000 dinars tunisiens

Siège social : 16, rue du Lac Mariout, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant Unique : 0899226H

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 09/10/2026, et déposé au

Registre National des Entreprises (RNE) le 08/10/2026, il a été décidé ce qui suit : La convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ainsi que la fixation de sa date et de son ordre du jour.

Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale Extraordinaire à se réunir le 05 novembre 2026 à 14h00 au siège social de la société Millesima Expérience S.A., sis au 16, rue du Lac Mariout, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
2. La lecture et l'approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription.
3. L'augmentation du capital social.
4. La suppression du droit préférentiel de souscription.
5. La modification corrélative des statuts de la société.
6. L'octroi de délégations de pouvoirs.
7. L'octroi de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de publicité.

2026403494SANB3

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MEDIANET SA

AU CAPITAL DE : 1025100 Dinars

MATRICULE FISCAL : 0754591/C/A/M

REGISTRE DE COMMERCE : B19112001

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE MAY APP A ENNASR 2 ARIANA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société MEDIANET SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui se tiendra le 20 octobre 2026 à 10 heures, à l'adresse suivante :

Mezzanine, Immeuble Saadi, Tour CD, 10 Décembre 1004, El Menzah 4, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration concernant la société MEDIANET SA au titre de l'exercice 2025 ;
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2025 ;
4. Approbation des états financiers de la société MEDIANET SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
6. Approbation des conventions réglementées conclues par la société MEDIANET SA
7. Renouvellement du mandat des Administrateurs;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs;
9. Quitus aux Administrateurs et au Président Directeur Général;
10. Questions diverses.

Les documents et renseignements relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, notamment les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ainsi que les états financiers de l'exercice 2025, sont mis à la disposition des actionnaires à l'adresse où se tiendra l'Assemblée, soit : Mezzanine, Immeuble Saadi, Tour CD, 10 Décembre 1004, El Menzah 4, Tunis.

2026403495SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

AMEN PROJECT SA - Société en Liquidation

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Immeuble Amen Bank Tour C, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

Identifiant Unique : N°447344B

Matricule Fiscal : 0447344B/N/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN PROJECT - Société en Liquidation -

sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 novembre 2026 à 11 H à son siège social sis à l'Immeuble Amen Bank Tour C, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et présentation des comptes arrêtés à la même date;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du liquidateur et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Quitus au liquidateur pour l'exercice 2025 ;
5. Nomination d'un Liquidateur;
6. Avancement des opérations de liquidation;
7. Pouvoirs pour formalités.

2026403499SANB3

Sociétés communautaires

Société communautaire locale

LA FLEUR DE VIE

Capital social : 11 000 dinars

Siège social : 3192 Kairouan Sud Kairouan

Matricule fiscal : 1908585Q

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Communautaire Locale «LA FLEUR DE VIE» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi le 31 octobre 2026 à 9 Heures du matin, à l'adresse suivante : siège social.

Ordre du jour :

1. Examen et approbation de Rapport de gestion du Conseil d'Administration clos le 31/12/2025.
2. Examen et approbation du Rapport du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

3. Mise à jour de la liste des actionnaires et l'augmentation du capital

4. Nomination ou renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

2026S01359SODB3

LA SOCIETE COMMUNAUTAIRE LOCALE OULED KHLIF AGRO

Capital social : 10000 dinars

Siège social : Ouled Kalfallah HAFFOUZ

Matricule fiscal : 1939013C

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Communautaire Locale OULED KHLIF AGRO sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi le 31 octobre 2026 à 9 Heures du matin, à l'adresse du siège social.

Ordre du jour :

1. Examen et approbation du Rapport de gestion du Conseil d'Administration clos le 31/12/2025.
2. Examen et approbation du Rapport du commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.
3. Mise à jour des de la liste des actionnaires et l'augmentation du capital.

2026S01360SODB3

CONVOCATION A L'A.G.O

Identifiant unique : 1940838E

Messieurs les participants de la Société SCL AGRICOLE CHABEB KHALFALLAH sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 01 novembre 2026 à partir de dix heures du matin au siège social sis à Oulad khalfallah, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture et approbation du rapport littéraire et du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, Mise à jour de la liste de conseil d'administration et le complément d'une autre activité.

2026S01361SODB3

Autres sociétés

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE MUTUELLE DE
SERVICES AGRICOLES «EL KHIR»**

Matricule fiscal : 1309197X/M/N/000

Tous les adhérents et associés sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra à la salle des fêtes «EZZITOUNA», au siège de l'Union régionale de l'agriculture et de la pêche à Kairouan, le jeudi 29 octobre 2026 à 9 heures du matin, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Intégration des adhérents travaillant avec la société dans la liste des associés.

- Election des membres du conseil d'administration.

- Désignation d'un commissaire aux comptes.

Tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour seront mis à la disposition des adhérents et associés pour consultation, conformément aux procédures en vigueur.

2026R02952SODB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire de l'année 2025

CAVE VITICOLE BOUARGOUB

**Société Mutuelle de Base Route de
Sousse Km 47 Bouargoub 8040**

RNE : 0009482X

MF : 9482X/A/M/000

La Cave Viticole Bou-Argoub "Société Mutuelle de Base" invite tous les Adhérents à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société pour l'Année 2025.

L'Assemblée aura lieu le samedi 31 octobre 2026 à 9 heures du matin au siège social de la Cave, route de Sousse Km47 Bou-Argoub pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport moral de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/2025

2. Lecture du rapport financier de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/2025.

3. Lecture des rapports de commissaire aux comptes de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/20235.

4. Discussion et débats.

5. Approbation des rapports et des comptes de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/2025

6. Approbation des opérations spéciales avec les membres du Conseil d'Administration et certains adhérents.

7. Répartition des résultats.

8. Quitus aux membres du conseil d'Administration

9. Approbation des nouveaux adhérents, des renonciations et retrait des adhérents.

10. Election du tiers des membres du conseil d'administration.

Remarque :

- Cette convocation est considérée comme une invitation personnelle à tous les adhérents qui ont réglé la totalité de leurs souscriptions.

- Il est à signaler que les adhérents, désireux présenter leur candidature pour être membre du conseil d'administration, conformément aux dispositions fixées par les textes réglementaires régissant les sociétés mutuelle de base, doivent présenter leurs demandes écrites par lettre recommandée avec accusé de réception selon l'horaire administrative de l'entreprise avant 10 jours de la date de l'assemblée générale de l'année 2025, les demandes déposés directement au bureau d'ordre de la cave ne sont pas pris en compte selon l'article 27 du statut de la Société Mutuelle de Base Cave Viticole Bou-Argoub.

- La cave Viticole Bou-Argoub met à la disposition des adhérents les P.V. du conseil, les états financiers et les rapports de commissaire aux comptes de l'exercice clôturé au 31/12/2025 avant 8 jours de la date de l'assemblée générale ordinaire.

- L'adhérent empêcher peut donner un mandat légalisé pour le représenter à l'assemblée générale suivant l'article 18 du statut de la CVBA.

2026R02962SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur Ezzedine yousfi, a présenté une Demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°4505/5 en date du 25 mars 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une unité de stockage pour bouteilles de gaz destinées à la consommation domestique, située sur la propriété identifiée sous n°82632, près de la route locale n°889 au point de kilométrage n°2.000 délégation bir elhfay du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid et de la délégation bir elhfay et de la commune bir elhfay.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid et de la délégation bir elhfay et de la commune bir elhfay.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Taib Jlali, gérant de la «SOCIETE ESSAEH DE CONSERVES ALIMENTAIRE», a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°2499/5 en date du 14 février 2024

en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une unité de stockage pour bouteilles de gaz destinées à la consommation domestique, située à la localité touilla délégation sidi bouzid ouest, du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid et de la délégation sidi bouzid ouest et de la commune sidi bouzid.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid et de la délégation sidi bouzid ouest et de la commune sidi bouzid dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que monsieur «TAHER ROUIN» a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Tataouine sous le N°7524 en date du 13 mai 2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de Deuxième catégorie consistant en une huilerie (extraction) située à région kilomètre 13 Elhoriya de la délégation de Ghomrasen du Gouvernorat de Tataouine conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Tataouine ou de la délégation Ghomrasen ou de la municipalité de Ghomrasen.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tataouine ou le délégué de Ghomrasen ou la Personne chargée de la gestion des affaires de la municipalité de GHOMRASEN dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Mr Ali Ben Hassan Ben Haj Ahmed BEJI, Titulaire de la CIN n°08716227 délivrée le 10/11/2025 annonce la perte de titre de propriété n°09/13075 de titre foncier n°48806 Ariana.

2026R02950DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Cherif Ben Issa Ben Mbarek Bouzidi avise le public qu'il possède la totalité d'une parcelle sud de terrain de surface 234.30 m² sise à la route de Gabès km 6 Sfax suivant un contrat de partage daté le 26 avril 1979 dressé par les notaires Mohamed Kabir Nawi et Mohamed Habib Euch. Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau de Maître Turki Malek rue Slim Charfi N°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2026X01385DIVD2

Avis

Mr Ahmed ben Mohamed HMAYER d'après son titre de propriété (FERYANI d'après sa carte d'identité N°01010699) déclare avoir perdu son titre de propriété pour la totalité d'une parcelle nord-est d'une superficie de 1350m² située à la route de Teniour km6 Sfax lui provenant par achat le 13 octobre 1970 enregistré le 23 décembre 1970 n°264 dressé par les notaires Ahmed CHELLY et Mohamed Habib ELLEUCH ainsi que la totalité d'une parcelle nord d'une superficie de 822m² située au même emplacement lui provenant par achat le 21 Mars 1979 enregistré le 24 Novembre 1981 n°94 dressé par les notaires Mohamed Elkbir NAOUI et Mohamed Habib ELLEUCH et il veut en extraire un deuxième original de chacun des deux titres de propriété.

Toute opposition doit être faite auprès du notaire Wassim Karoui rue des notaires Sfax au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce. A l'expiration de ce délai toute opposition sera irrecevable.

2026X01386DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Madame Sarra Bent Ennouri Bennouri Titulaire de la CIN N°09450305 délivrée le 04/03/2026 déclare et informe avoir perdu le titre de propriété N°07/26986 établi en date du 27/04/2010 objet du titre foncier N°43754 Bizerte au nom de Mostafa Ben Amar Arfaoui suivant l'attestation de perte N°188 délivrée par le poste de la garde nationale de Béja nord le 21/09/2026.

2026403487DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Omar Ben Mahmoud El Manssi déclare avoir perdu le titre de propriété n°09/19998, relatif au titre foncier n°87307 - Ariana, portant sur un terrain nu, et ce, conformément au certificat de perte n°778, en date du 08/10/2026, délivré par le district de la Sûreté nationale de Djebel Jelloud.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk en date du 10/10/2026.

2026403491DIVD2

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES - REGION MARITIME DE BIZERTE

Conformément à l'article 5 de la loi n°89 -21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes

N°	Désignation	Nombre	Caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de découverte	Date de découverte	Lieu de dépôt
01	Barque + moteur HB + pompe manuelle	01	Barque en polyester couleur blanc + moteur Yamaha sans numéro de série puissance 60 CV + pompe manuelle	Bon Etat (barque 06 mètres)	Base Navale de Bizerte	12/09/2025	La côte de Bizerte

AVIS DE DECOUVERTE DES EPAVES MARITIMES - REGION MARITIME DE JERBA

Conformément à l'article 5 de la loi n°89 -21 du 22 février 1989 relative aux épaves maritimes

N°	Désignation	nombre	caractéristiques	Signes distinctifs	Lieu de Découverte	Date Découverte	Lieu de Dépôt
01	navire construit en polyester	01	12.00 m L = larg. = 02.80 m	couleur gris	Au large de la mer	03/01/2026	La base de la marine nationale de Zarzis
02	navire construit en polyester	01	04.65m L = larg. = 01.68 m	couleur blanc	Au large de la mer	29/03/2026	Port de pêche Boughrara

2026R02943DIVD2